Arrêté fédéral approuvant la gestion du Tribunal fédéral en 2010

du 7 juin 2011

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu le compte rendu du Tribunal fédéral du 8 février 2011¹, arrête:

Art. 1

La gestion du Tribunal fédéral en 2010 est approuvée.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 6 juin 2011 Conseil national, 7 juin 2011

Le président: Hansheiri Inderkum Le président: Jean-René Germanier Le secrétaire: Philippe Schwab Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

2011-1268 5121

Non publié dans la FF.